

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 16h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 30 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Roger Pégourié aux Cabannes, sous la Présidence de Jean-Luc ESPITALIER

Objet : Accompagnement Adefpat Coop de So
Référence : D 2022.16

Délégués en exercice : 23 Suppléants : 14
Délégués présents : 12 Suppléants présents : 2
Voix délibératives : 14

Titulaires présents : Christine BARRILLIOT, J-Louis BOUSQUET, Bernard BOUVIER, Sylvian CALS, J-Luc CANTALOUBE, Françoise EMERIAUD, J-Luc ESPITALIER, Guy GAVALDA, Sylvie GRAVIER, Didier SOMEN, Pascal THIERY, Myriam VIGROUX

Suppléants présents avec voix délibérative : Jean-Marc SENGES, Bernard TRESSOLS,

Titulaires excusés : J-Marc BALARAN, Sabine BOUDOU-OURLIAC, J-Claude CLERGUE, Claude CRAYSSAC, Christian PUECH,

Suppléants excusés : Serge BOURREL, Denis MARTY, Didier ROUDIER, Sandrine SANDRAL, J-Michel SIBRA,

Autres participants : Antoine BOUTONNE, Stéphanie CANTALOUBE, Loris CARIOU, Dominique DECLERCQ PUYPE, Julien FRAT, Michel REYNES

Secrétaire de séance : Bernard BOUVIER

Le Président propose de délibérer sur le projet d'accompagnement en formation développement par l'Adefpat de la SCIC Coop de Só.

Ce projet s'inscrit dans les priorités du PETR (document de référence : mandat, Contrat Régional Unique, convention, projet de territoire...)

Le conseil syndical décide de mandater un groupe projet chargé d'élaborer des propositions. Afin de faciliter la production collective, le conseil syndical sollicite un accompagnement par la formation auprès de l'Adefpat.

Ce groupe remplit une mission d'intérêt général pour le syndicat mixte.

- Les membres du groupe projet sont chargés d'élaborer des propositions afin d'aider le syndicat mixte à exercer ses compétences en partant des besoins des bénéficiaires ultimes du service d'intérêt général.
- La seule compensation financière apportée aux membres du groupe projet est l'action de formation-développement mise en œuvre par l'Adefpat pour développer une compétence collective au sein du groupe projet.
- L'action de formation-développement est dimensionnée aux besoins de la mission suite à un travail réalisé conjointement entre l'Adefpat et le PETR.

Du fait de cette mission d'intérêt général, cette aide par la formation n'est pas considérée comme une aide d'Etat pour chacun des acteurs économiques participant au groupe projet.

La contribution du PETR au financement de cette formation développement serait d'un montant correspondant à 10% du coût global de l'accompagnement. Il est toutefois précisé que cette contribution au financement de cette formation développement (10% du cout global de l'accompagnement) sera prise en charge à 50% par la Communauté de Communes du Carmausin Ségala et à 50% par la SCIC Coop de Sò.

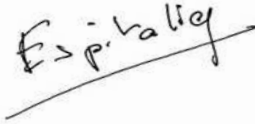
Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Président, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaitre la présente décision.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,
Le Président, Jean-Luc ESPITALIER



Handwritten signature of Jean-Luc Espitalier, written in black ink on a white background. The signature is written in a cursive style and is underlined.